

Depuis le mois de septembre 1954, presque tous les élèves-officiers admis aux Collèges militaires doivent s'enrôler dans les Forces armées sous le régime du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. En vertu de ce programme, les candidats s'enrôlent selon leur choix, comme élèves-officiers dans la Marine royale du Canada, dans l'Armée canadienne ou dans l'Aviation royale du Canada. Les frais de scolarité, de pension, de logement, d'uniformes, de manuels, d'instruments et autres frais essentiels sont payés par le ministère de la Défense nationale, et les élèves-officiers reçoivent une solde de \$63 par mois. Ceux qui terminent avec succès leurs cours d'instruction militaire et générale reçoivent un brevet d'officier permanent dans les forces régulières, mais peuvent, s'ils le désirent, se retirer des rangs après la troisième année de service qui suit la fin de leurs cours.

L'admission des élèves-officiers des forces des réserves a été autorisée de nouveau en 1961. Un nombre restreint d'étudiants d'écoles secondaires peuvent être admis aux Collèges des Forces armées en payant des frais de scolarité et autres. On leur donne subséquemment des brevets d'officier et ils servent dans les éléments de réserve des forces armées. Les jeunes gens qui méritent une bourse d'élève-officier du gouvernement fédéral servent également dans la Milice. Le gouvernement accorde des bourses aux fils des anciens combattants qui sont morts ou ont été gravement handicapés au cours de leur service dans l'une des trois Armes. Il y a un maximum de 15 bourses par année; cinq pour chaque Arme. Chacune d'elles vaut \$580, ce qui paie les frais de la première année.

Au cours de l'année scolaire 1961-1962, 1,082 élèves-officiers étaient inscrits aux Collèges militaires, soit 454 au Collège militaire royal du Canada, 214 au Royal Roads et 414 au Collège militaire royal de Saint-Jean. Sur ce total, 241 s'étaient enrôlés dans la Marine, 403 dans l'Armée et 438 dans l'Aviation royale du Canada.

**Collèges d'état-major.**—Le Collège d'état-major de l'Armée canadienne à Kingston (Ont.) forme des officiers en vue d'emplois d'état-major en temps de paix et en temps de guerre. Le cours dure 21 mois et de nouveaux élèves y sont admis tous les deux ans. Bien que la plupart des élèves soient des officiers de l'Armée canadienne, les deux autres Armes ainsi que les forces militaires d'autres pays du Commonwealth et de l'OTAN envoient aussi des officiers à ces cours. Le programme de formation comporte l'étude de précis et d'ouvrages de références, des séances de démonstration, des causeries, ainsi que des exercices à l'intérieur et en plein air. La plupart de ces travaux sont faits par équipes, chacune étant placée sous l'autorité d'un membre du personnel dirigeant. On insiste à la fois sur le travail personnel et le travail en groupe. Outre les cours qui portent sur des sujets purement militaires, comme l'étude de la tactique, le programme comprend l'étude des mesures de survie nationale, la recherche et le perfectionnement, l'actualité mondiale, ainsi que des conférences données par les invités de marque.

Le Collège de l'Aviation royale du Canada, situé à Armour Heights, Toronto (Ont.), est une institution permanente qui comprend une école d'état-major pour les officiers subalternes et un collège d'état-major à l'intention des officiers supérieurs. Le cours de l'école d'état-major est destiné aux officiers de l'ARC seulement, tandis que celui du collège d'état-major est suivi par les officiers des autres Armes aussi bien que par les officiers de l'Aviation. Le programme donne une formation professionnelle aux officiers dont le grade est d'habitude celui de chef d'escadrille ou commandant d'escadre, en vue de les préparer à occuper des postes supérieurs. Le personnel dirigeant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada et, sur une base d'échange, d'un officier de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et de la *Royal Air Force*. Le groupe d'étudiants comprend, outre des officiers de l'Aviation royale du Canada, huit officiers de la Marine royale du Canada et un ou deux officiers de l'Armée canadienne, de la *Royal Air Force* et des forces aériennes des États-Unis. Le cours a pour objet d'enseigner aux étudiants à penser logiquement et à s'exprimer